



Numéro de l'acte	2019-16-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

QUESTION N°2019-16

URBANISME : Mise à disposition des moyens logiciels (GEOXALIS et GEOCADASTRE) et des données intercommunales nécessaires dans le domaine du SIG et de l'instruction ADS – Signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant, que la commune d'ARQUES possède un logiciel appelé « CADAMAP/URBAMAP » initialement développé par la société I2G puis repris par la société BUSINESS GEOGRAFIC, qui permet à la fois de consulter les données du cadastre ainsi que d'instruire toutes les demandes d'autorisation de droit du sol (ADS), comme les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux, les permis de construire, les permis d'aménager, les autorisations de travaux ainsi que les déclarations d'intention d'aliéner ...,

Considérant que la Société BUSINESS GEOGRAFIC a averti la commune de la fin des mises à jour et de la maintenance de ce logiciel, devenu aujourd'hui obsolète,

Considérant, que les services instructeurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) utilisaient le même logiciel que la ville pour l'instruction ADS et la consultation du cadastre, et que leur Direction Numérique a décidé de tendre vers une solution Web appelée GEOXALIS (pour l'instruction des dossiers ADS) et GEOCADASTRE (pour la consultation du cadastre mais aussi des données relatives au territoire telles que le PLU, les servitudes d'utilité publique, ...) éditées par la Société BUSINESS GEOGRAFIC,

Considérant, que dans le cadre du schéma de mutualisation, la Direction Numérique de la CAPSO a proposé à la commune d'ARQUES une expérimentation de mutualisation de ces outils,

Aussi, compte tenu de l'intérêt que constitue la signature de cette convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la convention de mise à disposition des moyens logiciels (GEOXALIS et GEOCADASTRE) et des données intercommunales nécessaires dans le domaine du SIG et de l'instruction ADS et à signer tous documents en ce sens.

- D'inscrire au budget 2019 les crédits afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 12 mars 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

Affiché le 13 Mars 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 06 mars 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **26 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.